



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Remplacement de l'annexe « A »

Le règlement RV-2012-12-18 est modifié par le remplacement de l'annexe « A » par l'annexe « A » jointe au présent règlement.

Adopté le 16 septembre 2013

(signé) Anne Ladouceur

(signé) Marlyne Turgeon

Anne Ladouceur, mairesse suppléante

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 SEPTEMBRE 2013